

MUFID NEWS

Une publication de MUFID UNION, Bulletin d'information n°004 - août 2023

■ Interconnexion du réseau MUFID

12 points de service déjà interconnectés

Le grand déploiement du nouveau core banking est actuellement en cours dans le réseau MUFID

MUFID Union dispose désormais d'un Directeur des Systèmes d'Information (DSI) en la personne de M. KUETE Éric, qui a pris fonction depuis le 1^{er} juillet 2023 à la Direction générale de MUFID Union à Yaoundé.

Découvrez un peu plus sur la personne ainsi les défis à lui assignés en page 2 de votre bulletin d'information.



A ce jour, le nouveau corebanking (CloudBank) a été adapté, et mis déjà en production en phase pilote (en parallèle-run avec l'ancien logiciel) à MUFID Union et dans les MUFID de Mbalmayo, Kribi avec son guichet de Dehane ainsi que dans les MUFID MBAM et ses agences (Bafia, Mbangassina, Makénéné, Ngoro, Ntui), Bafoussam Rural, Loum et l'agence MUFID Union de Douala (en cours de finalisation). Pour la prochaine phase le système sera déployé dès ce mois de septembre dans une dizaine d'autres MUFID pour la grande satisfaction des mutualistes.

Il faut dire qu'après sa validation par l'assemblée générale des Délégués de MUFID Union du 29 octobre 2022, le processus de l'interconnexion et de la digitalisation des produits et services

dans le Réseau des MUFID a été inscrit comme priorité absolue par le conseil d'administration de MUFID Union du 13 avril 2023. Les administrateurs ont demandé au DG de MUFID Union de tout mettre en œuvre pour que le nouveau core banking soit déployé le plus rapidement possible dans toutes les MUFID afin de répondre aux attentes des mutualistes qui s'impatientent.

C'est dans le souci d'accélérer et de dynamiser le processus qu'un Directeur des Système d'Information (DSI) a été recruté à MUFID Union et dont l'une des principales missions est de réussir le projet de déploiement du nouveau corebanking, l'interconnexion des points de services MUFID et la digitalisation.

Dans ce numéro

Des responsables de MUFID élus au CA de la CNPC-C **3**

200 milliards de Fonds de garantie de l'État pour **4**

Politique de garantie du réseau des MUFID **6**

Renforcement de capacité des caissières **8**

Quelques clichés des AGO dans les MUFID **9**

Réussir le projet d'interconnectivité de l'ensemble des MUFID

Dans le cadre de la structuration du fonctionnement de la Direction générale de MUFID Union et de l'organisation de ses activités, l'organe faitier du réseau des MUFID vient de recruter son directeur des systèmes d'information qui aura entre autres pour mission de conduire à bien les projets de migration vers un nouveau Core Banking, l'interconnexion des points de service MUFID et la transformation digitale de MUFID UNION et des MUFID affiliées. Eric KUETE, puisqu'il s'agit de lui évoque sommairement ici en trois points son expérience, les raisons de son engagement avec MUFID Union et les défis qui seront les siens.

Parlez nous de vous en quelques mots ?

Je suis Éric KUETE, nouveau Directeur des Systèmes d'Information de MUFID UNION

J'ai travaillé principalement pendant 3 ans dans une société de service et d'ingénierie informatique ainsi que 16 ans dans une Microfinance leader de la 2eme catégorie où j'ai exercé avec succès le poste de Directeur des Systèmes d'Information pendant plus de 10 ans.

J'ai travaillé sur plusieurs projets informatiques d'envergure tel que la Mise en place d'un logiciel bancaire, la digitalisation des services offerts à la clientèle notamment le transfert d'argent du compte bancaire vers le compte Orange Money et inversement ; la mise en place du renouvellement automatique de crédit, le nano crédit digital, et les services banque sur téléphone Android ou téléphone USSD (dit « Tchoronko » dans certains milieux).

Quelles sont les raisons de votre engagement à rejoindre MUFID Union?

J'ai été intéressé par le projet de développement de nos communautés à travers le pays via les MUFID



Eric **KUETE**
DSI MUFID Union

et j'aimerais à mon niveau, apporter ma modeste pierre à l'édifice de cette grande et noble mission d'offrir un mieux-être à nos populations dans nos différentes communautés.

Quels sont les projets et défis qui seront vôtres en tant que DSI ?

Les défis sont multiples et divers. Les plus importants et urgents sont :

- Réussir le projet d'interconnectivité de l'ensemble des MUFID
- Faire en sorte que le déploiement du CBS Cloudbank soit un succès avec de bonnes fonctionnalités en priorité et ensuite une bonne migration de l'ensemble des MUFID sur un délai raisonnable
- Mettre en place les services digitaux pour nos mutualistes notamment le transfert d'argent du compte MUFID vers Orange Money ou MTN Mobil Money et inversement, etc.
- Renforcer la sécurité du système d'information de notre réseau des MUFID.

Des responsables de MUFID dans le top management de la CNPC-C

Trois administrateurs des MUFID des Régions septentrionales font désormais partie des principaux responsables du conseil d'administration de la Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun (CNPC-C)

Le vendredi 4 août 2023, les responsables du bureau exécutif de la Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun ont été élus. Parmi les heureux élus figurent en bonne place trois administrateurs des MUFID des Régions septentrionales. il s'agit de :

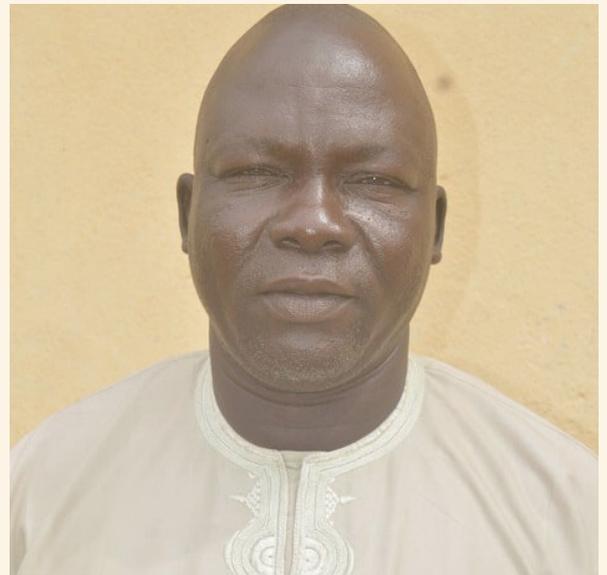
1. M. TIZI Jean Paul, Président du Conseil d'Administration de la CNPC-C, par ailleurs Président du Comité de Crédit de la MUFID Ngong.
2. M. LAMOU DANDI, Secrétaire Général Adjoint de la CNPC-C, par ailleurs Président du Conseil d'Administration de la MUFID Mindif
3. M. Aadjil OUMARA, Trésorier Général à la CNPC-C, par ailleurs Président du Conseil d'Administration de la MUFID BOGO

C'est donc tout le réseau MUFID qui est honoré, ce d'autant que la CNPC-C est un partenaire stratégique du réseau de longue date. En effet, la CNPC-C qui est un membre du conseil honoraire de MUFID Union, a grandement œuvré à la création de 6 MUFID dans les zones cotonnières à savoir, les MUFID de NGONG, TOUBORO, GAZAWA, MINDIF, PITOIA et BOGO. Et, des projets d'ouverture d'autres MUFID dans la zone sont en cours toujours en partenariat avec la CNPC-C et la SODECOTON.

Nous adressons ici nos chaleureuses félicitations aux élus pour la confiance placée en eux par leurs pairs de la CNPC-C.



M. TIZI Jean Paul, PCA de la CNPC-C
PCC MUFID NGONG



M. LAMOU DANDI, SGA de la CNPC-C
PCA MUFID MINDIF



M. ALADJI OUMARA, Trésorier Général CNPC-C
PCA MUFID BOGO

Fonds de garantie

200 milliards de prêts garantis par l'État pour les entreprises



Le 16 août 2023 à Yaoundé, le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, a signé avec l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam) et l'Association nationale des établissements de microfinance du Cameroun (Anencam), une convention de garantie d'un montant de 200 milliards de FCFA pour les prêts bancaires au profit des entreprises publiques et privées.

Il faut dire que c'est pour la troisième année consécutive que l'État reconduit sa garantie auprès des banques et EMF pour soutenir les entreprises publiques et privées impactées par le COVID-19 afin de renforcer l'efficacité des mesures déjà prises et relancer l'activité économique, pour retrouver le sentier de la croissance compatible avec les objectifs de développement. Le décret y relatif a été signé le 17 juillet 2023 par le Ministre des Finances. Ce nouveau dispositif trouve son fondement dans l'article 79 de la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023.

L'aval de l'État au profit des établissements publics, des entreprises publiques et privées de portefeuille de prêts des établissements prêteurs est réparti à raison de 85% pour les établissements de crédit (170 milliards FCFA) et 15% pour les EMF (30 milliards FCFA).

Globalement, 70% de cette garantie souveraine sont réservées aux entreprises privées, et 30% au entreprise du secteur public. L'arrêté précise toutefois que « le taux limite de couverture de la garantie est plafonné à trente pour cent (30%) des sommes dues à la date d'exigibilité de la créance pour les grandes entreprises et soixante-dix pour cent (70%) pour les PME. Ce plafond peut être ajusté par l'État à soixante pour cent (60%) pour les grandes entreprises et à quatre-vingt pour cent (80%) pour les PME opérant dans les zones économiquement sinistrées (Nord-Ouest, Sud-Ouest et Extrême-Nord). Les établissements prêteurs peuvent demander, aux entreprises, d'autres sûretés sur la partie du prêt non couverte pour la garantie de l'État ».

Les entreprises désireuses de ces fonds doivent adresser des demandes de prêts aux établissements bancaires ou EMF qui vont ensuite procéder à un examen minutieux desdites demandes de crédits conformément aux conditions habituelles des banques. Mais également vérifier si ces dernières remplissent les conditions d'octroi de crédit et d'éligibilité retenues. À la fin de cette procédure, ils vont donner un pré-accord. Les dossiers ainsi validés vont être transmis, pour avis, au Comité National de la Dette Publique. Le ministre des Finances accorde alors la garantie de l'État après avis motivé dudit Comité.



Le DG de MUFID Union Dr Justin BOMDA lors de la signature de la convention de garantie le 16 août 2023



MUFID Union a pris part à la réunion relative à l'examen du projet de convention de garantie entre l'Etat et les EMF, tenue le 28 juillet 2023 à l'hôtel Hilton de Yaoundé.

Autres caractéristiques de la garantie de portefeuille

Objet : son objet est de garantir partiellement à l'établissement prêteur contre le risque de crédit, un portefeuille de prêts aux entreprises éligibles et le périmètre et les caractéristiques sont prédéfinis.

Cadre de référence : la relation contractuelle entre l'État et l'établissement prêteur est basée sur la « convention de garantie en risque de portefeuille » qui fixe les obligations des parties.

Durée : l'engagement de garantie en risque de portefeuille entre en vigueur à la date de signature de la convention de garantie jusqu'à maturité du prêt le plus long, sauf cas de résiliation anticipée.

Coût : l'État du Cameroun a opté pour une facilité sans coût. Aucune rémunération de la garantie n'est attendue.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles à la garantie de l'État, les entreprises publiques et privées de droit camerounais, à capitaux majoritairement camerounais implantées sur le territoire national, ne faisant pas l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation) et actives dans les filières identifiées comme prioritaires par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30).

Il s'agit des secteurs d'activités ci-après

Pour le privé :

Secteur primaire : la production agropastorale et halieutique (avec un accent sur le maïs, le riz, le poisson et les produits substitués des biens d'importation comme le soja)

Secteur secondaire : L'agro-industrie ; l'industrie de l'énergie (notamment les énergies renouvelables) ; forêt-bois ; le textile-confection-cuir ; l'artisanat ; la métallurgie-sidérurgie ; la chimie-pharmacie (avec un accent sur la production d'engrais, les emballages, produits cosmétiques et pharmaceutiques) ; construction et immobilier ; recyclage-eau et assainissement.

Secteur tertiaire : numérique (notamment le e-commerce, le e-learning, etc.) ; hôtellerie et restauration ; tourisme et loisir ; transport et logistiques

Pour les Établissements publics et entreprises publiques, toutes les branches d'activités sont éligibles à l'exception des entités en cours de restructuration ou d'audit.

■ La sécurisation des prêts dans le réseau MUFID

Une politique de garantie bien adaptée en cours d'élaboration

Nul doute aujourd'hui que la microfinance permet d'abord de favoriser l'accès des petits producteurs exclus du circuit bancaire à des services financiers de proximité et adaptés à la taille de leurs activités. Ensuite, elle contribue à réaliser une meilleure collecte de l'épargne des ménages et des petits entrepreneurs pour la réinjecter dans le circuit économique. C'est dire donc que le microcrédit peut être considéré comme un moyen d'intégration sociale.

Seulement, le crédit, qu'il soit micro ou macro (classique), doit être couvert par une garantie couvrant le risque d'impayé de l'emprunteur.

MUFID UNION, à travers sa Direction des engagements et de l'assistance juridique, a mis sur pieds une politique de garantie qui s'adapte, au-delà des garanties conventionnelles définies par les textes réglementaires, à des pratiques de couverture de crédit circonscrites dans les localités.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE DE GARANTIE DANS LE RÉSEAU DES MUFIDs

Loin de trouver une homogénéité certaines, la politique de garantie

ainsi développée vise à :

- Définir les notions de garantie et sûreté des créances,
- Uniformiser certaines pratiques dans le choix et les conditions de prise des garanties,
- Définir les modalités de prise de garanties et les conventions qui s'y ou peuvent s'y rattacher.

Globalement, la politique de garantie dit ce qu'est une garantie/sûreté et explique le mécanisme de sa formalisation.

CONTENU DE LA POLITIQUE DE GARANTIE.

- La politique de garantie comprend :
- La typologie des garanties acceptées dans le réseau des MUFIDs,
- Les pièces à fournir pour l'analyse de la garantie,
- Les conditions d'évaluation ou d'estimation de la valeur de la garantie ;
- Les conventions ou contrats qui cadrent avec chaque garantie prise ;
- Etc

En somme, MUFID UNION afin de pallier au risque d'impayé, veut rendre pratique la formalisation des garanties de crédits, qu'il s'agisse des garanties conventionnelles ou non, la MUFID prêteuse devant être prémunie contre la défaillance du débiteur et privilégiée dans le remboursement.

Certes certaines sûretés ont une valeur plus morale que juridique, mais leur acceptation dans le réseau concourt à l'atteinte de l'objectif global d'inclusion financière du réseau des MUFIDs ; d'ailleurs, MUFID UNION participe déjà avec la Direction de la réglementation du Ministère de la justice à la réflexion sur **LA LÉGISLATION SUR LES GARANTIES NON CONVENTIONNELLES AU CAMEROUN**, ce qui apportera un souffle nouveau à la loi du 21 décembre 2019 pénalisant le non remboursement des crédits au Cameroun.

Des séminaires de formation portant sur les modules d'analyse de crédit permettront d'élucider les interrogations portant sur les sûretés.

La Direction des engagements et de l'assistance Juridique (e)

Évènement

La MUFID Banka célèbre son 20^e anniversaire le 26 août 2023

Après 20 années de durs labeurs, couronnées par une réussite notoire et un impact palpable au sein de la communauté, la MUFID Banka a décidé de marquer un temps d'arrêt afin de célébrer ses 20 pas de progrès vers le développement socio-économique de Banka en particulier et du Haut-Nkam en général

Au Programme

- Production d'un magazine
- Actions humanitaires
(Orphelinat, Centre de santé, Prison, Etc.)
- Table ronde
- Marche sportive
- Jeux tombola
- Émission radiophonique
- Messe œcuménique
- Match de gala
- Soirée de gala



Allocution de M. Oscar **NGOME** Administrateur et Président du Comité de Rémunération et de Suivi de la Gestion des ressources Humaines de MUFID Union à l'ouverture de l'atelier.

■ Renforcement des capacités

Les membres des conseils de surveillance des MUFID du Littoral formés

Le 26 juillet 2023, s'est tenu dans la salle de conférence de la MUFID Njombé, un atelier de renforcement des capacités des membres des conseils de surveillance des MUFID de la Région du Littoral. Organisé par MUFID Union cet atelier s'inscrit en droite ligne des exigences réglementaires, notamment le règlement COBAC EMF R-2017/06 relatif au contrôle interne dans les EMF, qui met un accent sur l'implication des organes délibérants dans le contrôle des EMF. L'atelier a été animé par Bernard TAMDEM, Coordonnateur Antenne MUFID Union de Douala assisté

par Arnauld TCHAMGOUE Chef d'agence MUFID Union de Douala.

Durant les travaux, les participants ont été édifiés entre autres sur: la compréhension du modèle MUFID; les normes prudentielles COBAC; le règlement COBAC N°06 relatif au contrôle interne; les rôles et responsabilités des membres des conseils de surveillance; les techniques de contrôle et de production d'un rapport; le code éthique, etc.



Atelier de la zone Littoral, Douala les 18 et 19 juillet 2023



Atelier de la zone Ouest Bafoussam les 11 et 12 juillet 2023



Atelier de la zone Centre/Sud/Est Yaoundé les 3 et 4 juillet 2023



Formation

Renforcement des capacités des caissières du réseau des MUFID

Dans la dynamique des réunions mensuelles, après les précédentes rencontres de renforcement de capacité des caissières des MUFID des Régions septentrionales tenue les 21 et 22 juin 2023 à Garoua, suivie de celle de la zone Centre/Sud/Est qui s'est tenue les 3 et 4 juillet 2023 à Yaoundé, les rencontres des trois autres zones ont également été organisées.

Ainsi, la formation des caissières de la zone du Littoral s'est tenue les 18 et 19 juillet à Douala, celles des zones de l'Ouest et la zone du NOSO se sont tenues à Bafoussam respectivement les 11 et 12 juillet pour la zone Ouest et les 13 et 14 juillet 2023 pour le NOSO.

Durant ces rencontres, un accent était mis sur la compétence, le professionnalisme et la responsabilité qui incombent aux caissières dans leur travail au quotidien.

Atelier de la Zone septentrionale.

Garoua les 21 et 22 juin 2023



Atelier de la Zone NOSO Bafoussam les 13 et 14 juillet 2023



AGO

Le bal des assemblées générales se poursuit dans les MUFID

Depuis le mois d'avril, les MUFID vivent au rythme des assemblées générales ordinaires. Un rendez-vous statutaire et réglementaire au cours duquel les institutions rendent compte de leur gestion aux mutualistes en soumettant à leur approbation entre autres, l'état d'exécution des résolutions, les rapports d'activités et financier, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que celui du conseil de surveillance. Dans cette dynamique, le mois de Juin aura été particulièrement dense avec une trentaine d'AGO tenue. Ce qui s'explique par l'exigence réglementaire qui donne jusqu'au 30 juin pour la tenue des AGO.

Toutefois, celles ne pouvant respecter la date butoir doivent obtenir une prolongation de ce délai par l'obtention d'une ordonnance auprès du tribunal compétent. Ce qui est le cas de nombreuses autres MUFID qui n'ont pas encore tenue leur AGO. Quelques AG se sont tenues en juillet et de nombreuses autres vont se tenir courant août et septembre ainsi qu'au mois d'octobre 2023.

Tour d'horizon de quelques clichés des AGO tenues.



AGO Loum



AGO Fokoué



AGO Bangangté



AGO Njinikom

Quelques AGO en perspective

N°	MUFID	Date AGO
6	BANKA	26/08/2023
7	ABONG-MBANG	02/09/2023
8	KEKEM	03/09/2023
9	BAMENA	09/09/2023
10	NGOMEDZAP	10/09/2023
11	OBALA	14/09/2023
12	KRIBI	/09/2023

MUFID NEWS

Bulletin d'information du réseau des MUFID

Une publication de MUFID UNION

Directeur de Publication
Dr Justin BOMDA

Rédacteur en chef
Dubois Elie KEMGANG

Pour toute contribution

Contacts: 674 25 19 86

E-mail: info@mufidunion.com

www.mufidunion.com